



Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2008

Troisième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a tenu sa dixième réunion à Genève le 14 mai 2009 sous la présidence du Dr M. Dahl-Regis (Bahamas).¹
2. Le Comité a pris note des principaux points du rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2008.²
 - La nouvelle présentation du rapport constitue un pas important en vue de la pleine application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), prévue pour l'exercice commençant en 2010. L'adoption des normes IPSAS permettra d'établir de meilleurs rapports financiers, d'accroître la responsabilité et d'améliorer la transparence et la gouvernance.
 - Le rapport pour 2008 fait apparaître des variations ponctuelles liées à la comptabilisation des recettes du fait des nouveaux mécanismes d'établissement du rapport financier. Ces effets sont dus avant tout à une modification de la politique de comptabilisation des recettes intervenue en 2007 et qui a entraîné une augmentation ponctuelle significative des recettes comptabilisées pour l'exercice précédent. Cette modification est en partie à l'origine du solde reporté inhabituellement élevé au début de 2008.
 - Les recettes totales pour les activités du programme de l'OMS pour 2008 s'élevaient à US \$1734,9 millions, les dépenses étant d'un montant pratiquement équivalent, à savoir US \$1735,0 millions. Les recettes financières, d'un montant de US \$34,8 millions, ont été en grande partie à l'origine de l'excédent final de US \$34,7 millions pour l'année.
 - Malgré la conjoncture difficile sur les marchés financiers, le Secrétariat a obtenu un rendement modeste de US \$61,5 millions en 2008. Ces rendements positifs et la préservation du capital ont été rendus possibles grâce à la surveillance étroite exercée par le Comité des placements et à une politique prudente en matière de placements.

¹ Pour la liste des participants, voir le document A62/43, annexe.

² Voir le document A62/28.

- Les Etats Membres continuent de représenter la principale source de recettes de l'Organisation, aussi bien sous la forme des contributions fixées que des contributions volontaires. En 2008, la contribution des Etats Membres a représenté quelque 46 % des recettes totales de la période. Celle des autres organisations du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales a représenté 28 % des recettes totales, mais une grande partie de ces ressources peuvent aussi être attribuées aux Etats Membres, dans la plupart des cas bailleurs des fonds à l'origine.

3. Le Comité a cherché à savoir à quel moment les normes IPSAS seraient pleinement appliquées et si la Région des Amériques appliquerait ces normes même s'il n'est pas prévu pour le moment d'y mettre en oeuvre le Système mondial de gestion. Le Secrétariat a indiqué que l'OMS se conformerait pleinement aux normes à partir du début de 2010 et que les données de la Région des Amériques seraient également concernées.

4. Certains se sont inquiétés du niveau des dépenses au titre des voyages en 2008. Il semble qu'il y aurait une augmentation sensible des frais de voyage à fin 2009 si la tendance se maintient. Le Secrétariat a expliqué que l'augmentation était due avant tout au nombre plus important de voyages effectués par des membres du personnel et des délégués ainsi que par la hausse des tarifs aériens en 2008. Le Directeur général a déjà mis en place des mesures visant à réduire les frais de voyage, qui visent à favoriser l'achat des billets à l'avance pour bénéficier de tarifs réduits. En outre, les administrateurs de programme sont encouragés à avoir si possible recours aux vidéoconférences pour certaines réunions afin de réduire les frais de voyage.

5. Le Comité a noté que l'Organisation avait besoin d'environ US \$1 milliard de report pour financer les engagements connus au titre des dépenses de personnel et des activités programmatiques. Le montant effectivement reporté au 31 décembre 2008 était plus élevé en raison d'une répartition inégale des montants reportés et de la mise en réserve de fonds importants pour des dépenses devant s'étaler sur plusieurs années.

6. Le Comité a fait observer que les dépenses liées à la recherche semblaient beaucoup plus élevées au Siège que dans les bureaux régionaux. Le Secrétariat a expliqué qu'une grande partie des dépenses affectées à la recherche l'étaient dans le cadre du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et du Programme spécial PNUD/FNUAP/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine. Ces deux programmes sont gérés à partir du Siège, et les dépenses sont comptabilisées par ce bureau et non dans le pays où les recherches sont effectuées.

RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

7. Le Comité, après avoir examiné pour le compte du Conseil exécutif le rapport financier intérimaire non vérifié pour 2008 et le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes,¹ recommande à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de résolution suivant :

¹ Voir le document A62/29.

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier intérimaire non vérifié pour l'année 2008 ;¹

Ayant pris note du troisième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé ;²

ACCEPTE le rapport financier intérimaire non vérifié du Directeur général pour l'année 2008.

= = =

¹ Voir le document A62/28.

² Voir le document A62/44.